



Assemblée générale

Distr. générale
14 octobre 2016

Original : français

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-septième session

Compte rendu analytique de la 699^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 6 octobre 2016, à 10 heures

Président(e) : M. Staur(Danemark)

Sommaire

Examen des rapports sur les travaux du Comité permanent (*suite*)

- a) Protection internationale (*suite*)
- b) Budgets-programmes, gestion et contrôle financier et administratif

Examen des rapports relatifs au contrôle administratif et des programmes et à l'évaluation

* Nouveau tirage pour raisons techniques (3 mars 2017).

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section française de traduction, bureau E.5059, Palais des Nations, Genève (trad_sec_fra@unog.ch).

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Examen des rapports sur les travaux du Comité permanent (suite)

a) Protection internationale (suite) (A/AC.96/1156, A/AC.96/1164, A/AC.96/1155 et A/AC.96/1162)

1. **M. Inácio Junior** (Mozambique) annonce que le Mozambique est sur le point de ratifier les conventions sur l'apatridie auxquelles il a adhéré. En outre, le Mozambique continuera à participer aux débats sur le projet de protocole de l'Union africaine sur le droit à la nationalité, qui, une fois adopté, contribuera à l'élimination de l'apatridie en Afrique.

2. Le Mozambique prend note avec reconnaissance de l'allocation budgétaire du HCR pour les Mozambicains réfugiés au Malawi et annonce que le processus de rapatriement de ces derniers est bien avancé.

3. **M^{me} Heward-Mills** (Ghana) dit que son pays souscrit à la déclaration faite au nom du Groupe des États d'Afrique. Le Ghana exprime sa sincère gratitude à l'Ouganda, au Kenya et à l'Éthiopie, entre autres, qui accueillent la plus grande partie des personnes déplacées par des conflits, en dépit de leurs ressources limitées. Le Ghana demande aux États qui ont pris des engagements au titre de la Déclaration de New York de mettre ceux-ci en pratique.

4. **M^{me} Rikalainen** (Finlande) dit que son pays soutient le principe, réaffirmé par le Haut-Commissaire assistant chargé de la protection, selon lequel la violence sexuelle n'est pas négociable. La Finlande estime qu'il est très important de fournir une aide et une protection accrues aux femmes et aux filles handicapées déplacées, qui risquent dix fois plus que les autres d'être victimes de violences sexuelles. La Finlande, qui est membre du Groupe d'amis de la campagne #J'appartiens (#IBELONG) lancée pour mettre fin à l'apatridie, souscrit à la déclaration de la Thaïlande. Elle encourage tous les pays à mettre en œuvre des politiques visant à prévenir l'apatridie. M^{me} Rikalainen indique enfin que le Ministère de l'économie et de l'emploi et le Fonds finlandais d'innovation Sitra ont lancé un contrat d'impact social destiné à la formation et à l'emploi d'au moins 2 000 migrants au cours des trois prochaines années.

5. **M^{me} Rosenvinge** (Norvège) dit que la Norvège a une longue tradition de réinstallation de réfugiés. Elle dispose cette année d'un quota de 3 120 places, dont 3 000 pour les réfugiés syriens. Ce chiffre sera le même en 2017. La Norvège demande aux États qui ne l'ont pas encore fait de mettre en place des programmes de réinstallation, ou d'autres initiatives, afin de donner un statut légal aux réfugiés ayant besoin de protection, et elle se félicite de l'initiative conjointe de l'OIM et du HCR pour les nouveaux pays de réinstallation. La Norvège met l'accent sur la protection des enfants en déplacement et veille à ce que les enfants et les jeunes gens puissent recevoir une éducation de qualité dans les situations d'urgence et de crises prolongées. Elle souhaite que les futurs travaux relatifs aux pactes mondiaux sur les migrants et sur les réfugiés prennent en compte les différents aspects de la situation des enfants réfugiés, en particulier des mineurs non accompagnés.

6. **M^{me} Pollack** (États-Unis d'Amérique) dit que les pays peuvent accueillir des réfugiés tout en assurant leur propre sécurité et doivent le faire. Les frontières doivent rester ouvertes pour ceux qui cherchent asile et le principe de non-refoulement doit être appliqué. La mise en œuvre de la Déclaration de New York dans les deux années à venir permettra de proposer des solutions en matière de protection internationale. Les États-Unis considèrent que le HCR a un rôle essentiel à jouer dans l'élaboration du pacte mondial sur le partage des responsabilités concernant les réfugiés, lequel devrait rappeler les droits des réfugiés figurant dans la Convention de 1951 et dans le Protocole de 1967, y compris l'accès à l'emploi et à l'éducation et la nécessité de trouver des solutions durables avec l'aide de tous les partenaires, y compris les ONG, les organisations de la société civile et les organisations religieuses.

7. **M^{me} Bhatla** (Canada) dit que le Canada, qui dans le passé a accueilli des dizaines de milliers de réfugiés du monde entier, est persuadé que ceux-ci peuvent apporter une contribution positive au pays hôte. Pour que les réfugiés ne soient pas victimes des mêmes mauvais traitements que ceux qui les ont fait quitter leur pays, le HCR devrait accorder la

priorité aux interventions en matière de protection dès la survenue des situations d'urgence. Le Canada estime en outre que l'éducation est un élément essentiel des stratégies de protection à court et à long terme et de la recherche de solutions à la situation des réfugiés. À cet égard, il demande au HCR et aux autres institutions et partenaires de recentrer leurs priorités sur l'éducation et la formation professionnelle des réfugiés.

8. **M. Küchle** (Allemagne) dit que sa délégation souscrit à la déclaration de la Thaïlande au nom des amis de la campagne #J'appartiens et que l'Allemagne félicite les États qui ont modifié leur législation pour éliminer l'apatridie. Par ailleurs, ayant noté une certaine impatience lors des débats, l'Allemagne met les membres du Comité exécutif en garde contre l'adoption de solutions hâtives qui n'accorderaient pas les garanties nécessaires en matière de protection, car elles risquent de mettre en danger des vies ou des moyens de subsistance et sont rarement durables.

9. **M. Rasmussen** (Danemark) dit que le Danemark remercie le HCR d'avoir souligné l'importance qu'il y a à donner aux réfugiés un accès au marché du travail des pays hôtes. Le Gouvernement danois accorde une priorité élevée à cette question. Le Danemark estime que l'aide financière à elle seule ne permet pas d'apporter une réponse globale aux dangers qui menacent les réfugiés lors de leur migration. Il faut intensifier la lutte contre les trafiquants, y compris en présentant aux réfugiés un tableau réaliste des dangers de la traite de personnes et des migrations irrégulières. Il convient également de dissuader les migrants irréguliers, et surtout les jeunes, qui n'ont pas besoin d'une protection internationale, de se rendre en Europe dans l'espoir chimérique d'une vie meilleure et de les convaincre de rester dans leur pays afin de contribuer à son développement.

10. **M. Wongsinsawat** (Thaïlande) dit que la Thaïlande élabore à l'heure actuelle un cadre de sélection, conforme aux normes internationales, qui permet de distinguer les migrants qui ont besoin de protection des autres. Une nouvelle loi visant à intégrer le principe de non-refoulement à la législation nationale est par ailleurs en cours d'élaboration. Afin d'éviter que les femmes et les enfants ne deviennent victimes des trafiquants, la Thaïlande est déterminée à renforcer la coopération régionale entre les services de maintien de l'ordre pour démanteler les réseaux. Par le passé, ces mesures ont permis de réduire de 95 % les mouvements irréguliers dans l'océan Indien. La Thaïlande s'investit également dans la prévention de l'apatridie et sa disparition. Elle soutient pleinement la campagne #J'appartiens et a accordé la nationalité thaïlandaise à plus de 18 000 personnes ces trois dernières années. Elle collabore également avec le HCR pour délivrer des certificats de naissance aux enfants déplacés du Myanmar.

11. **M^{me} Nanayakkara** (Australie) annonce que l'Australie, qui est l'un des principaux pays de réinstallation, accueillera 18 750 réfugiés par an à partir de 2018 en vue d'une réinstallation permanente et qu'elle offrira 12 000 places supplémentaires à des réfugiés syriens et irakiens. Au cours des trois prochaines années, elle accueillera également des personnes se trouvant dans des situations de réfugiés prolongées. Face à la crise des réfugiés, l'Australie a mis en place une protection et une gestion efficaces des frontières afin de décourager les trafiquants. Elle s'est par ailleurs engagée à consacrer 220 millions de dollars australiens aux personnes touchées par le conflit en Syrie. Au Sommet des dirigeants de New York, son premier ministre a également promis de verser une aide supplémentaire d'un montant de 130 millions de dollars. Il a en outre annoncé la création de 1 000 places de réinstallation supplémentaires dans le cadre d'un programme de soutien communautaire. L'Australie travaille en coordination avec ses voisins, notamment dans le cadre du processus régional de Bali, dont la première déclaration ministérielle en 2016 reconnaît la nécessité d'une approche globale de gestion des migrations irrégulières, axée sur la protection, et la nécessité d'agir sur les causes des migrations et d'éviter et réduire l'apatridie. À cet égard, elle participe également à la campagne #J'appartiens.

12. **M. Elgizouli** (Soudan) dit que les recommandations issues du Processus de Khartoum sont en cours de mise en œuvre et que les autorités soudanaises combattent la traite et l'introduction clandestine de migrants, en particulier de mineurs non accompagnés et de femmes. Par ailleurs, le Gouvernement soudanais se dit prêt à coopérer avec le HCR en ce qui concerne le retour des réfugiés dans la dignité.

13. **M^{me} Al Haj Ali** (Observatrice de la Syrie) revient sur la situation à Alep, évoquée par M. Türk, Haut-Commissaire assistant chargé de la protection, et précise que des groupes terroristes, y compris le Front el-Nosra, utilisent notamment les civils comme boucliers humains dans l'est de la ville. Ces civils sont véritablement pris en otage et ne peuvent bénéficier de l'aide humanitaire que les autorités syriennes, avec les forces russes, ont tenté de fournir depuis le 28 juillet 2016, notamment par l'ouverture de corridors humanitaires. Le 5 octobre 2016, le Commandement général de l'armée syrienne a annoncé la diminution des frappes aériennes et des tirs de mortier contre les groupes terroristes sur les quartiers est d'Alep, afin de faciliter le passage de l'aide humanitaire et de permettre à ceux qui le souhaitent, y compris les combattants qui auront déposé les armes, de quitter la ville.

14. **M. Tesfa** (Africa Humanitarian Action), s'exprimant au nom d'un large groupe d'organisations non gouvernementales, dit que les avancées politiques de 2016 doivent se traduire en actes sur le terrain pour les millions de réfugiés, de déplacés et d'apatrides. Il est indispensable d'inclure les engagements pris dans la Déclaration de New York dans un plan d'exécution fondé sur les droits et tenant compte des spécificités liées à l'âge et au sexe. Ce plan devrait prévoir des mesures immédiates visant à sauver des vies et à préserver les droits de l'homme fondamentaux, introduire des mécanismes équitables et prévisibles de partage des responsabilités et de protection des réfugiés, prévoir l'examen des politiques nationales relatives aux frontières en vue de protéger les droits de tous ceux qui s'y trouvent, mettre un terme à la détention d'enfants migrants compte tenu de l'intérêt supérieur de l'enfant, lancer des politiques et des campagnes nationales et locales de lutte contre la xénophobie, la discrimination et le racisme, convenir de mesures concrètes pour améliorer la protection des personnes déplacées et l'assistance qui leur est portée, ainsi que convenir au plus haut niveau de mesures concrètes visant à mieux protéger les travailleurs humanitaires contre les attaques délibérées.

15. **M. Türk** (Haut-Commissaire assistant chargé de la protection) rappelle que l'humanitaire doit être placé au cœur de l'action et que le non-refoulement constitue un principe fondamental du régime international de protection. Soulignant que le HCR est une organisation à visée humanitaire, et non politique, il insiste sur le fait qu'elle se doit d'appeler toutes les parties à un conflit à respecter le droit international humanitaire.

16. M. Türk remercie le groupe des amis de la campagne lancée pour éliminer l'apatridie d'ici à 2024 et prend bonne note des suggestions faites pour l'améliorer, soulignant que déplacement et apatridie sont étroitement liés. En ce qui concerne l'autonomie des personnes relevant de la compétence du HCR, il dit que deux mémorandums d'accord ont été conclus en 2016, avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), d'une part, et l'Organisation internationale du Travail (OIT), d'autre part, sur l'accès de ces personnes au marché du travail, à l'emploi et à la formation professionnelle.

17. Saluant le large soutien manifesté au thème choisi pour le Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis de protection, *Les enfants en déplacement (Children on the move)*, M. Türk dit que les travaux préparatoires se poursuivent. Il insiste sur le fait que les progrès ne pourront continuer dans l'ensemble des domaines évoqués que dans le cadre d'un effort collectif, aussi bien en matière de lutte contre la violence sexuelle et sexiste que de réinstallation ou de différenciation entre les auteurs d'actes de traite et les victimes de tels actes.

b) Budgets-programmes, gestion et contrôle financier et administratif

(A/71/5/Add.6, A/AC.96/1157/Add.1 et A/AC.96/1159)

18. **M^{me} Clements** (Haut-Commissaire adjointe), après avoir passé en revue différents problèmes déjà relevés lors de précédentes réunions du Comité exécutif, dit qu'il est procédé à plusieurs changements afin de modifier la structure du HCR. L'Inspecteur général sera désormais chargé d'assurer les synergies entre les différentes fonctions, notamment suite à la fusion des fonctions d'inspection et de vérification interne des comptes. Des inspections au cas par cas seront toujours possibles pour répondre à un problème ou un besoin particulier en matière de gestion. M^{me} Karen Farkas, actuellement

directrice de la Division de la gestion des ressources humaines, a été nommée à ce poste. Par la suite, le poste sera soumis à recrutement externe pour un mandat à durée limitée.

19. Le HCR va conduire une modélisation axée sur les risques de ses dispositifs de gestion de sorte à combler les lacunes et à éviter les chevauchements inutiles. En outre, il va continuer d'améliorer son dispositif de gestion du risque institutionnel et établira un service d'évaluation.

20. Le HCR compte à l'heure actuelle plus de 15 000 personnes, lesquelles travaillent sur 464 sites, répartis dans 129 pays. C'est en Afrique que ses effectifs sont les plus nombreux, l'Europe se classant en deuxième position. Quatre-vingt-sept pour cent des effectifs du HCR travaillent sur le terrain, la moitié d'entre eux dans des zones à risques. Pour ces collaborateurs, il est nécessaire de faire de la gestion des ressources humaines une priorité. C'est ainsi que le HCR a lancé sa première stratégie du personnel sur cinq ans.

21. S'agissant de l'avis d'audit délivré par le Comité des commissaires au compte, la Haut-Commissaire adjointe annonce avec satisfaction qu'il ne comporte pas de réserves, bien qu'il ait relevé le caractère imprévisible des contributions et des annonces de contributions. Dans son audit, le Comité a noté des avancées dans la mise en œuvre des recommandations restées en suspens, en particulier dans le domaine de la lutte contre la fraude. Le HCR demeure résolument engagé à donner suite aux recommandations qui doivent encore être appliquées.

22. Le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) – qui contient 198 recommandations – a été élaboré sur la base de 35 audits réalisés entre la mi-2015 et la mi-2016. Au cours du dernier Comité permanent, un certain nombre de délégations a noté avec préoccupation qu'à l'issue de bon nombre de ces audits, le HCR avait obtenu des notes partiellement satisfaisantes ou insatisfaisantes. Le HCR s'emploie actuellement, avec l'aide du BSCI, à corriger les problèmes repérés. La Haut-Commissaire adjointe souligne que ce ne sera plus la Division de la gestion financière qui s'occupera des échanges avec le BSCI, mais un nouveau service, à savoir le Service de l'appui à l'audit interne au sein du Bureau de l'inspecteur général, qui sera mieux habilité à faire le suivi des recommandations formulées et bénéficiera de capacités renforcées.

23. **M^{me} Vatne** (Norvège), s'exprimant au nom du Danemark, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède, dit que les pays nordiques sont parmi les pays qui allouent le plus de fonds non affectés au HCR, et qu'ils ne peuvent qu'encourager le HCR à faire la promotion, auprès de ses donateurs, des nombreux avantages qu'offrent les contributions tombant sous cette catégorie. Les fonds non affectés offrent en effet une protection et une assistance décisives aux populations auxquelles le HCR vient en aide, tout en garantissant au HCR une certaine souplesse. Cela est d'autant plus important que le fossé se creuse entre les besoins et les ressources financières disponibles. Afin que le HCR offre la preuve qu'il utilise ces fonds au mieux et en toute transparence, il est nécessaire qu'il dispose de systèmes de gestion financière, de contrôle et d'audit robustes. Les efforts déployés par le HCR dans ce sens méritent d'être signalés.

24. **M^{me} Slade** (Australie), constatant qu'une part importante des ressources financières du HCR continue d'être préaffectée, demande instamment aux donateurs de réduire leur recours à la préaffectation, laquelle n'encourage pas la flexibilité, et le HCR, à continuer de transmettre des fonds aux intervenants locaux. Les efforts accrus visant à faire usage d'interventions en espèces sont également à saluer. Par ailleurs, M^{me} Slade se dit préoccupée de ce que certains programmes n'aient pas fait l'objet d'évaluations formelles. En effet, celles-ci éclairent les décisions et permettent de présenter les résultats obtenus. En outre, l'Australie encourage le HCR à miser davantage sur la vérification en vue d'accroître la fiabilité, et à s'assurer que l'affectation des ressources soit fonction de la vulnérabilité et des besoins.

25. **M^{me} Pollack** (États-Unis d'Amérique), tout en se félicitant que le HCR continue d'œuvrer pour plus de transparence et un plus grand respect du principe de responsabilité, constate un certain « essoufflement » au niveau des opérations de contrôle et demande au HCR de maintenir ses normes de qualité dans ce domaine. Les États-Unis souhaiteraient également en savoir plus sur la manière dont le Haut-Commissaire compte mettre en œuvre les changements annoncés, notamment pour renforcer et améliorer ses procédures de

contrôle et de gestion des risques, ou rationaliser ses processus d'élaboration des politiques. Les États-Unis notent en outre, non sans inquiétude, que certaines recommandations actuelles du BSCI font écho à des recommandations passées auxquelles le HCR n'a toujours pas donné suite, et invitent par conséquent ce dernier à veiller à leur prompte mise en œuvre.

26. **M^{me} Criswell** (World Vision International), s'exprimant au nom des ONG, se félicite de l'engagement pris par le HCR d'affecter aux premiers intervenants dans les pays au moins 25 % de ses dépenses afférentes aux programmes d'ici à la fin 2020. Elle demande que les capacités du personnel et des partenaires du HCR continuent d'être renforcées en 2017. Elle constate que des fonds records (2 milliards de dollars des États-Unis au mois de juin 2016) ont été alloués au titre du budget du HCR pour l'année 2016. Toutefois, ces contributions restent encore bien en deçà des besoins, ce qui a eu des graves répercussions sur le terrain. En Ouganda par exemple, pour fournir des rations alimentaires complètes aux réfugiés sud-soudanais nouvellement arrivés, il a fallu réduire les rations alimentaires de leurs concitoyens arrivés avant eux. Il est nécessaire de repenser la manière dont seront investis les budgets limités, en veillant à redoubler d'efforts pour satisfaire les besoins vitaux des populations.

27. **M^{me} Demarin** (Canada) salue les efforts déployés par le HCR pour assurer la sécurité et le bien-être de son personnel, et pour honorer les engagements du grand compromis. Le Canada a eu le plaisir d'annoncer, à l'occasion de la récente réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, qu'il avait versé sa première contribution financière pluriannuelle destinée au financement des activités de base du Haut-Commissariat. En outre, le Canada souhaite que le HCR continue de renforcer les liens qu'il tisse avec ses partenaires et, surtout, la qualité de ces liens. Tout en notant les progrès réalisés par le Haut-Commissariat en matière de notification, le Canada demande à celui-ci d'expliquer au Comité exécutif comment il établit l'ordre de ses priorités en matière de financement, en particulier dans un contexte de déficit budgétaire.

28. **M^{me} Clements** (Haut-Commissaire adjointe) remercie tous les intervenants de la confiance qu'ils accordent au HCR et remercie également l'Allemagne, l'Australie, le Canada, le Danemark, les États-Unis d'Amérique, la France, le Japon, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse pour leurs contributions non affectées. Ces contributions restent le meilleur moyen de réagir face aux crises actuelles, imprévisibles, et permettent au HCR de revoir l'ordre de ses priorités de sorte à affecter des fonds là où il y en a le plus besoin.

29. Relevant que l'Australie a noté avec inquiétude le manque d'évaluations formelles, **M^{me} Clements** indique que le Haut-Commissaire signera très prochainement la nouvelle politique d'évaluation, qui définira une stratégie concernant les évaluations centralisées, ainsi que les évaluations décentralisées sur le terrain. **M^{me} Clements** ajoute que des auditeurs indépendants examinent chaque année les achats effectués par les partenaires du HCR pour en déterminer le rapport coût-avantages. Il n'est pas encore possible de relever les seuils existants, mais le HCR espère pouvoir le faire à l'avenir. En ce qui concerne les questions relatives à la vérification soulevées dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes, **M^{me} Clements** affirme qu'à la fin de l'année 2016, 25 des 94 opérations régionales auront effectué une vérification. Il est indispensable de disposer de données fiables concernant les populations pour savoir où les fonds sont acheminés et obtenir des résultats efficaces. Pour ce qui est de la gestion axée sur les résultats, **M^{me} Clements** admet que les progrès sont lents, tout en reconnaissant qu'il s'agit là d'une question très importante pour le HCR. Le Comité supérieur de gestion s'est penché à divers stades sur la possibilité de mieux utiliser les registres de risques pour prendre des décisions administratives et opérationnelles. Le HCR a également fait de grands progrès dans la mise en œuvre des engagements découlant du grand compromis, notamment en ce qui concerne les relations avec les partenaires locaux et nationaux. S'agissant de la dotation en personnel, il examine actuellement ses besoins en termes de personnel permanent.

Examen des rapports relatifs au contrôle administratif et des programmes et à l'évaluation

Rapport sur les activités du Bureau de l'Inspecteur général (A/AC.96/1160)

30. **M^{me} Bourgeois** (Inspectrice générale) dit qu'un examen externe des fonctions de contrôle du HCR a été mené et qu'il a donné lieu à un rapport. En ce qui concerne la fonction d'inspection, et dans le but d'examiner les recommandations figurant dans ledit rapport, le Bureau de l'Inspecteur général a organisé un atelier réunissant les responsables des organes de contrôle interne et le chef des services d'audit du HCR. La prochaine étape consistera à mener un examen axé sur les risques concernant les fonctions internes de contrôle et de supervision, afin de définir les attributions du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et des organes internes et de trouver des solutions adéquates pour remédier aux lacunes constatées. À cet effet, un groupe de travail technique, dont le programme de travail sera présenté à l'administration à la mi-octobre, a été mis en place. Les missions d'inspection ordinaires sont suspendues jusqu'à la fin des débats sur l'avenir de la fonction d'inspection ; seules les missions d'inspection jugées indispensables seront effectuées. Toutefois, au cours des douze derniers mois, le Bureau de l'Inspecteur général a réalisé une inspection au siège, au sein de la Division de la gestion des ressources humaines, ainsi que sept missions d'inspection d'opérations sur le terrain, dont deux en collaboration avec le BSCI. Enfin, en ce qui concerne la fonction d'inspection, la priorité a été donnée au suivi des cycles d'inspection en souffrance, et 16 cycles d'inspection de ce type ont été achevés depuis janvier 2016.

31. Concernant la fonction d'enquête, le Bureau a accordé la priorité à la protection contre le risque d'exploitation et de violence sexuelles et aux allégations de fraude financière et de fraude à la réinstallation ou à la détermination du statut de réfugié. Le HCR pratique une politique de tolérance zéro à l'égard de tous les actes d'exploitation et de sévices sexuels. En outre, l'organisation doit rester très vigilante face aux risques de fraude à la réinstallation. À cet égard, le Bureau et la Division de la protection internationale collaborent étroitement sur la question des conditions de détermination du statut de réfugié et de réinstallation et élaborent un plan d'action conjoint lorsqu'il existe des doutes.

32. Le Bureau a réalisé d'importants progrès dans la mise au point d'une fonction d'enquête préventive, censée permettre à l'organisation de renforcer ses opérations et de réduire ou d'éliminer les risques en modifiant les procédures administratives. L'objectif principal d'une enquête de ce type est de déceler les fautes pouvant se produire et de les prévenir. En 2016, quatre enquêtes ont été engagées. Il existe trois types d'activités d'enquête : les activités d'enquête thématiques sont axées sur les secteurs vulnérables à l'exploitation en raison de réalités concrètes particulières, d'une limitation des mécanismes de contrôle ou d'autres faiblesses systémiques, et consistent notamment à examiner les lignes budgétaires imprécises qui offrent la possibilité de dissimuler des activités frauduleuses ; les activités d'enquête géographiques s'attachent à un ou plusieurs pays, en fonction de la situation. La détermination géographique des « points chauds » est basée sur les renseignements collectés par le Service d'enquête au stade de la réception des plaintes ; les activités d'enquête concernant des tiers reposent sur des renseignements provenant de sources externes, y compris les États membres, qui indiquent d'éventuelles fautes impliquant le Haut-Commissariat pour les réfugiés, ses partenaires d'exécution et ses fournisseurs. Le Bureau de l'Inspecteur général a aussi continué à renforcer les capacités des partenaires à prévenir les fautes et à y donner suite, notamment en organisant une série d'ateliers de formation régionaux à l'intention des ONG partenaires.

33. Il est à noter que les ressources humaines et financières dont dispose le Bureau de l'Inspecteur général n'augmentent pas proportionnellement aux budgets-programmes du HCR ni au nombre de plaintes reçues au Service d'enquête. Alors qu'en 2013, l'Office européen de lutte antifraude avait recommandé que le HCR dispose d'un enquêteur pour 700 membres du personnel, le ratio actuel est d'un enquêteur pour 1 500 membres. Cette situation a des répercussions sur la capacité du Bureau à développer ses activités d'enquête préventive, à définir des priorités entre les allégations d'exploitation et de violences sexuelles, à mener des enquêtes en temps opportun sur les allégations d'activités

frauduleuses imputables à des membres du personnel ou aux effectifs affiliés et à multiplier les ateliers de formation à l'intention des partenaires nationaux.

Rapport sur l'élaboration et l'évaluation des politiques (A/AC.96/1161)

34. **M. Macleod** (Chef du Service de l'élaboration de la politique générale et de l'évaluation) dit qu'il prononce le dernier discours au nom du Service de l'élaboration de la politique générale et de l'évaluation, puisqu'un nouveau Service chargé uniquement de l'évaluation verra bientôt le jour, conformément aux recommandations de plusieurs organes externes, dont le Comité d'audit et de contrôle indépendant, ce qui mettra le HCR en conformité avec les bonnes pratiques reconnues au sein du système des Nations Unies.

35. Élaborée à partir de consultations externes et internes, la politique d'évaluation révisée est fondée sur les principes d'indépendance, d'impartialité, de crédibilité et d'utilité, qui ne sont pas toujours faciles à respecter dans la pratique, en particulier dans les situations complexes où il faut assurer la protection des réfugiés. Le nouveau Service offrira des orientations et un appui technique et dispensera des formations aux fins de la mise en œuvre des évaluations décentralisées.

36. De juillet 2015 à juin 2016, le Service actuel s'est principalement attaché à évaluer des questions d'actualité pour l'organisation. En ce qui concerne les situations d'urgence, le Service a notamment achevé l'évaluation de l'action menée en faveur des réfugiés sud-soudanais en Éthiopie et en Ouganda. Il a relevé une nette amélioration de la coordination de l'action pour les réfugiés en Éthiopie par rapport à des situations d'urgence antérieures et a estimé que l'intervention avait été rapide et efficace dans les deux pays. En ce qui concerne la Turquie, il est ressorti des conclusions préliminaires de l'évaluation que le HCR était intervenu avec souplesse, compte tenu d'une marge de manœuvre et de ressources limitées. Les principales difficultés recensées concernaient la nécessité d'améliorer les connaissances au sujet de la population réfugiée, d'intensifier l'action de protection, d'adapter les structures de coordination aux besoins nationaux, provinciaux et municipaux et de remédier aux problèmes rencontrés par les réfugiés urbains. Dans le domaine de la protection, l'évaluation en cours des trois stratégies institutionnelles du HCR concernant la protection de l'enfance, la violence sexiste et l'éducation devrait bientôt s'achever. L'appel d'offres pour l'évaluation de la gestion par le HCR du groupe de la protection a été remporté. Les travaux préparatoires de recherche et de conception concernant l'évaluation de l'appui du HCR aux communautés d'accueil ont été achevés, et l'appel d'offres a été lancé. Au chapitre des évaluations des programmes thématiques, le Service a achevé les rapports sur les opérations du HCR en Colombie, au Kazakhstan, au Kirghizistan et au Tadjikistan, ainsi que sur les centres de transit d'urgence de Roumanie et de Slovaquie. Le Service a aidé le BSCI à évaluer l'action du HCR dans les contextes où celui-ci doit venir en aide à des déplacés et à des réfugiés et à mettre en œuvre le programme d'évaluation des travaux du HCR en matière d'enregistrement. S'agissant des partenariats, le Service a contribué activement aux évaluations du groupe interorganisations d'évaluation des questions humanitaires concernant les interventions collectives relatives aux situations d'urgence de niveau 3 en République centrafricaine et au Soudan du Sud. En tant que membre du groupe directeur du groupe interorganisations, il a été associé à toutes les étapes du cycle de gestion de l'évaluation. En 2016, le Service a participé activement à l'élaboration d'un futur projet d'évaluation des opérations en Iraq. Le Service a en outre continué de soutenir les travaux de recherche indépendants par la publication « New Issues in Refugee Research ». Il a également contribué sur le plan technique à une étude de suivi comparant les ménages réfugiés et les ménages locaux au nord de l'Iraq, en Jordanie et au Liban. Il a aussi pris part à la dernière étude de la Banque mondiale sur les déplacements forcés. L'association entre l'expérience sur le terrain du HCR et les travaux d'analyse de la Banque mondiale a mis en lumière la nécessité de recueillir des données fiables et de les utiliser pour influencer les politiques et les programmes. Cet exemple concret de coopération entre les acteurs de l'action humanitaire et ceux du développement ouvre la voie à d'autres projets collaboratifs. M. Macleod dit espérer que cette pratique s'étendra à d'autres opérations du HCR sur le terrain. En recueillant systématiquement des données relatives à la situation socioéconomique des réfugiés, il est possible de constituer une base de données élargie à partir de laquelle évaluer les futures opérations du HCR. Même bien pensée et ciblée, l'action humanitaire ne saurait toutefois à elle seule sortir les réfugiés de la

pauvreté ; seules des politiques à long terme axées sur l'autonomisation et l'acquisition de connaissances peuvent susciter un réel changement.

37. **M^{me} Pollack** (États-Unis d'Amérique) dit que son pays approuve la recommandation faite par le BSCI concernant le Service de l'élaboration de la politique générale et de l'évaluation et attend avec intérêt de voir de quelle manière les évaluations contribueront à l'élaboration de politiques de qualité. Elle note cependant que le manque de ressources et de personnel au Bureau de l'Inspecteur général perdure depuis de nombreuses années et s'inquiète du fait que cet organe semble être considéré, dans une certaine mesure, comme une entreprise, alors qu'il constitue un moyen de renforcer le HCR. Elle espère que le Haut-Commissaire se penchera sur cette importante question.

38. **M^{me} Bourgeois** (Inspectrice générale) se dit convaincue que le problème des ressources allouées à son Bureau sera pris en considération dans le cadre de l'examen des fonctions de contrôle.

La séance est levée à 12 h 50.